



## RÈGLEMENT DU CONCOURS « JEU CONCOURS KIT SUPPORTER 2024 »

### **Article 1 : Organisation du concours**

---

**C.T.P.L.V.** (Contrôle Technique Poids Lourds du Valenciennois), SARL au capital de 40 000,00 € dont le siège social est à Waziers (59119), 116 Rue Célestin Dubois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai sous le numéro 481 076 016,

Ci-après dénommée « l'organisateur »,

Organise un concours intitulé « Jeu Concours Kit Supporter 2024 »,

Ci-après dénommé « le concours ».

### **Article 2 : Objet du concours**

---

Le concours gratuit et sans obligation d'achat consiste à s'inscrire sur le site internet de l'organisateur, à savoir sur [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr), afin de participer au tirage au sort permettant de gagner l'un des kits supporter Unitech.

Dans le cadre du concours, un tirage au sort par formule désignera les gagnants parmi les participants, à savoir : Toute personne satisfaisant aux conditions prévues par le règlement et s'étant inscrit sur le site internet [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr) entre le 06 mai 2024 et le 07 juin 2024.

La participation au concours implique l'acceptation, sans réserve des participants, du présent règlement dans son intégralité, du principe du jeu concours, à la collecte et l'utilisation des données personnel des participants comme détaillé ci-dessous.

Une seule participation est autorisée par personne physique. La participation au concours est strictement personnelle et nominative.

### **Article 3 : Date et durée**

---

Le concours se déroule du 06 mai 2024 au 07 juin 2024 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

#### **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

---

##### **4-1 Conditions de participation**

Le concours est ouvert à toute personne physique, domiciliée en France métropolitaine et s'étant inscrit sur le site internet [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr) pendant la période du jeu.

Ne sont pas autorisés à participer au concours les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que toute personne ayant collaboré à l'organisation du concours ainsi que les membres de leur famille directe respective et les membres du Comité de Direction ayant validé le concours ainsi que les membres de leur famille directe respective.

Pour participer au concours, il suffit de s'inscrire par le biais du formulaire présent sur le site internet [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr) en indiquant :

- Son adresse e-mail,
- Son centre Unitech de référence : Dechy (59187), Sin-Le-Noble (59450), La Sentinelle (59174), Libercourt (62820) ou Liévin (62800),
- Son acceptation ou son refus pour l'utilisation de ses données personnelles à des fins commerciales et marketing par l'organisateur,
- Sa certification d'avoir pris connaissance du présent.

La participation au jeu implique d'avoir pris connaissance de ce présent règlement disponible sur le site internet [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr) et/ou à l'accueil d'un des centres UNITECH participants.

##### **4-2 Validité de la participation**

Toute participation par un autre moyen que celui précisé ci-dessus ne pourra être prise en compte.

Toutes informations d'identité qui se révéleraient inexactes entraîneraient la nullité de la participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort toute inscription de participation qui ne respecterait pas le règlement.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier à tout moment et sans préavis les participants convaincus de participation multiple ou de tout autre manœuvre frauduleuse. Plus généralement, tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement pourra être disqualifié du jeu et par conséquent sera privé de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

Toute question ou problème technique devra être signalé à l'adresse suivante : [ctplv@ctplv.fr](mailto:ctplv@ctplv.fr). Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

#### **Article 5 : Désignation des gagnants**

---

Le tirage au sort, aura lieu le 12 juin 2024 dans les locaux de l'un des centres UNITECH participants, à savoir, le centre de Dechy (59187), Sin-Le-Noble (59450), La Sentinelle (59174), Libercourt (62820) et Liévin (62800), par les personnes ayant collaboré à l'organisation du concours.

#### **Article 6 : Désignation des Lots**

---

Les lots attribués sont les suivants :

- 5 « kits supporter Unitech » d'une valeur de 53.808€ chacun.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente en cas de survenance d'évènements extérieurs, indépendant de sa volonté. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en cas de dommage causé ou subi du fait du lot défectueux ou du fait de l'usage du lot.

#### **Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants**

---

Les gagnants du concours donnent aux organisateurs, leurs autorisations de communiquer sur leurs prénoms et noms sur quelque support que ce soit sans restriction ni réserve et sans que cela puisse conférer un droit à tout type de rémunération ou avantage quelconque autre que l'attribution des lots gagnés par les participants.

A ce titre, les noms des gagnants pourront être communiqués au niveau des accueils des centres UNITECH et/ou sur le site internet de l'organisateur.

#### **Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

---

A l'issue du tirage au sort, les gagnants seront contactés par e-mail et seront invités à venir récupérer leurs lots en main propre dans leurs centres UNITECH de référence. Une date et une heure précise sera définie au préalable entre les personnes ayant collaboré à l'organisation du concours et les gagnants. Ces derniers devront justifier de leurs identités le jour de la remise des lots.

Si les gagnants ne se présentent pas avant le 19 juin 2024, ils seront considérés comme renoncés à leurs lots et un nouveau tirage au sort sera organisé le 20 juin 2024 afin de désigner des suppléants.

Si l'une des adresses e-mail est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant concerné ou si toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettraient pas d'acheminer correctement l'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur d'effectuer des recherches de coordonnées des gagnants ne pouvant être contactés en raison d'une adresse e-mail invalide.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### **Article 9 : Données personnelles**

---

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et l'attribution de leur gain.

Chaque participant dispose d'un choix d'acceptation ou de refus pour l'utilisation de ses données personnelles à des fins commerciales. Dans le premier cas, les données personnelles collectées seront conservées pour une durée maximum d'un an. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen °2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de portabilité et d'effacement de ses données ou d'une limitation de traitement.

Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courrier à l'adresse de l'organisateur : C.T.P.L.V., 116 rue Célestin Dubois, 59119 Waziers ou un courriel à l'adresse électronique suivante : [ctplv@ctplv.fr](mailto:ctplv@ctplv.fr).

## **Article 10 : Responsabilité**

---

Les participants reconnaissent et acceptent que la seule obligation de l'organisateur au titre du concours est de soumettre au tirage au sort les participations recueillies, sous réserve que leur participation soit conforme aux termes et conditions du règlement et remettre les lots aux gagnants selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelle que nature que ce soit, des risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau informatique et de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

## **Article 11 : Cas de force majeure / réserves**

---

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou frauduleuse.

## **Article 12 : Litiges**

---

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au concours et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : C.T.P.L.V., 116 rue Célestin Dubois, 59119 Waziers. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

## **Article 13 : Consultation du règlement**

---

Un exemplaire du présent règlement sera disponible aux accueils des centres UNITECH de Dechy (59187), Sin-Le-Noble (59450), La Sentinelle (59174), Libercourt (62820) et Liévin (62800). Il sera également consultable pendant toute la durée du concours sur le site internet [www.unitech.fr](http://www.unitech.fr).